

A.S.E. VALLEE DU GARDON

272 Route de St Jean du Gard 30140 Anduze
www.valleedugardon.free.fr

BULLETIN D'INFORMATION N° 8

LA COUR D'APPEL DONNE RAISON A NOTRE ASSOCIATION

Rappel des faits :

- Le Plan Local d'Urbanisme d'Anduze (PLU), approuvé le 18 avril 2014, prévoyait la création d'un Parking de 500 places en bordure du Gardon dans un Espace Naturel Sensible, au cœur d'une zone classée « contribution majeure » aux Trames Verte et Bleue définies par le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.
- En s'appuyant sur des faits matériellement inexacts (absence d'arbres en bordure du Gardon, alors cela est faux, stationnement sauvage qui n'a jamais existé, plan de zonage contestable etc.), la municipalité prétendait que les incidences de ce projet sur l'environnement étaient nulles, ce que nous contestons.
- Le 17 juin 2014 notre association adresse un Recours Gracieux au Maire pour demander l'annulation du PLU. Le maire ne répond pas à cette demande ce qui équivaut à un refus.
- Le 28 juin 2016 le Tribunal Administratif de Nîmes rejette également notre demande d'annulation.
- Le 23 avril 2018, la Cour Administrative d'Appel de Marseille donne raison à notre Association et annule le premier jugement ainsi que le PLU d'Anduze.

Résumé de la décision :

Les arguments et preuves présentés par notre Association ont pu démontrer, qu'en créant cet emplacement réservé pour un parking et en s'abstenant de classer ce secteur en Espace Boisé Classé, la Mairie n'a pas respecté l'objectif de préservation de la ripisylve (zone boisée) située le long du Gardon

La Cour d'Appel a considéré qu'il y avait là une erreur manifeste d'appréciation. Elle a annulé le PLU d'Anduze et condamné la Commune à verser 2000 € à l'Association en remboursement des frais engagés.

Malgré ce succès nous restons mobilisés car la protection du site n'est pas encore assurée:

En effet, nous avons constaté récemment que le terrain prévu pour le parking est en cours de déboisement (non autorisé) et se transforme en décharge sauvage.

Nous avons adressé au Maire le 23 février 2018 une lettre lui demandant d'intervenir pour faire cesser ces dégradations (avec copie au Préfet) Nous avons également porté plainte au Procureur de la république le 13 mars 2018 pour les mêmes raisons.

A ce jour nous n'avons reçu aucune réponse concrète.

Nous devons donc rester vigilants pour ne pas laisser se dégrader le site et s'assurer que le nouveau PLU prendra bien en compte les dispositions nécessaires à la protection de cet Espace Naturel Sensible.

Convocation à notre prochaine Assemblée Générale :

Elle se tiendra le 11 mai 2018 à 18 h, au 255 route de St Jean du Gard à Anduze. Nous répondrons à toutes vos questions sur les derniers événements. Nous vous proposerons également les actions pour l'année à venir.

Si vous ne pouvez pas être présent, nous vous invitons à nous retourner ce pouvoir accompagné, si ce n'est déjà fait, de votre cotisation 2018. Par avance nous vous remercions de votre soutien.

Je soussigné, NOM:.....Prénoms :.....Adresse :.....

Téléphone :Adresse Mail

Donne pouvoir à M :pour me représenter à l'AG du 11 mai 2018

Signature

(Cotisation annuelle 2018 : 10 € par personne)